

Avis aux Membres Malades

Formalités à remplir

1° AVIS DE MALADIE (formule No 5).

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts). Lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général et doit être accompagné d'un certificat de médecin attestant la nature et la cause de la maladie.

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matières; elle est aussi reproduite dans la plupart des livrets de reçus des membres, sur des feuilles imprimées et perforés qui peuvent être détachés de ces livrets pour donner l'avis requis.

2° CERTIFICAT DE MEDECIN (formule No 5B).

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins, par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat, tel que requis, sont déchus du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseignée convenablement, tous les mois, sur l'état de santé.

3° RECLAMATION (formule No 5A).

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, — et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée. — Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5C).

Le membre qui est inscrit à la Caisse Centrale des Malades et qui réside dans la paroisse où son cercle ou bureau de perception est établi, doit communiquer sa réclamation à son cercle ou au Comité de Surveillance de son B.P. pour approbation, avant de l'adresser au Conseil Général.

4° ARTICLES DES STATUTS A CONSULTER.

(A) Pour Caisse locales des malades : 208, 208A, 247, 253, 254A à 264.

(B) Pour Caisse Centrale des malades : 247, 249, 254, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

5° FORMULES (où se les procurer).

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis. Ils se feront un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres des bureaux de perception doivent s'adresser au Secrétaire général. Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

Cartes de Cercles

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers. S'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

Abréviations—CL. signifie cercle; SB. P. G., substitut du P. G.; S.A., sec.-archiviste; S.F., sec.-financier; Md.F., médecin-examinateur.

No 1—CL. ST-JOSEPH, Montréal: SB. P.G., Ed. Leduc, 31 Souvenir; Prés. F. X. Leduc, 601 St-Urbain; Md. E. G. K. Larin, 383 St-Denis; S.A., O. Bourdon, 301 Versailles; S.F. G. K. Clapin, 321 Beigneux. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., sous-sol église St-Joseph.

No 2—CL. MONT-ROYAL, Montréal: S.A. E. A. Grisé, 198 Richelieu. S.F., R. Legault, 154 Couroul; Réunions, le 2e et 3e vendredis, 45 Vinté, 8 hrs p.m.

No 3—CL. BEAUBARNON, S.A. Jos. Fortier; S.F., André Leduc. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., Salle Vachon.

No 4—CL. DORVAL: S.A., Emery Quésnel; S.F., J.B. LeFebvre, eumeriea. Réunions, 1er et 3e mardis, 7.30 hrs p.m., annexe chapelle.

No 5—CL. VILLE-MARIE, Montréal: S.A., Edouard Barolet, 2334 1-2 St-Jacques; S.F., J. A. Binchard, 975 Ste-Jacques. Réunions, 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m., salle Kaly, 48 rue Fulford.

No 6—CL. SACRE-COEUR, Montréal: Chaplain, R. V. F. L. T. Adam, Chan. Hon.; S.F. G., Edr. Brien, 378 Ontario Est; Prés. J. M. Michaud, 548 Fleury; S.A., J. E. Beaujoin, 237 Visitation; S.F. W. Dufault, 784 Ontario Est. Md. E. A. Lapierre, 410 Fleury. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle St-Vincent de Paul.

No 7—CL. STE-ANNE DE BELLEVEUE: S.A., L. J. Boileau; S.F., Moïse C. Besner. Réunions, 2e et 4e lundis, 7 1/2 p.m., salle M. G. Besner.

No 8—CL. ST-PIERRE, Montréal: S.A., Théo. Bénaux, 1156 St-André; S.F., J. A. Migneault, 296 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e lundis, 8h. p.m., Bâtisse des Rév. Pères Oblats 1.9 Visitation.

No 9—CL. STE-GENEVIÈVE, Co. Jacq. Cartier; S.A., Al. 1440 Boileau; S.F., A. Z. Libersan. Réunions, 2e mercredi, 7 hrs p.m., chez le notaire Libersan.

No 10—CL. ST-CHARLES, Montréal: Chaplain, Rév. A. C. Robillard S.B.P.G., Isid. F. rier, 146 Centre; Prés. F. X. A. Fortin, 292 Centre; Md. E. E. G. Dagnacis, 357 Centre; S.A., N. Beilale, 411b Centre; S.F., S. Laprade, 397 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Quintal, coin Centre et Charlevoix.

No 11—CL. NOTRE-DAME, Montréal: S.A. et S.F. Dr G. E. Cartier, 303 Carré Chabolliz. Réunions, 4e mardi, 8 heures p.m., 190 rue St-Maurice.

No 12—CL. ST-HENRI, Montréal: S.A., J. E. Ferras, 5583 Notre-Dame; S.F., P. G. Poirier, 46 Park Av. Réunions 2e et 4e jeudis, 8 hrs p.m., Salle Union St-Joseph St-Henri, 3624, rue Notre-Dame.

No 13—CL. ST-JACQUES, Montréal: S.A., Eug. H. Godin, 50 St-Jacques; S.F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert. Réunions, dernier samedi (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CL. ST-JEROME, Co. Terrebonne: S.A. A. Desrochers; S.F., D. Alphée Labelle. Réunions, 1er et 3e dimanches après grand-messe, au bureau de Louis Labelle.

No 15—CL. ST-MEDARD, Coxeau-Station: S.A., H. B. Smith; S.F., Abbé J. A. Lippé. Réunions, 4e dimanche, salle Doucet 3 30 hrs p.m.

No 16—CL. ST-VALIER, Québec: S.A., L. J. B. Lépine, 59 rue Hermine; S.F. et Trés., Em. des Vallières, 412 St-François. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., 'salle Moisan.

No 17—CL. ST-STANISLAS, Co. Beauharnois: S.A., Moïse Bergvin; S.F., P. Laplante. Réunions, dernier vendredi, salle Laplante.

No 18—CL. NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot; S.A., W. Pilon S.F., J. Daoust. Réunions, 2e dimanche, après-midi, office du curé.

No 19—CL. LAROCQUE, Sherbrook: S.A., J. B. Duchesneau; S.F., E. P. Béard. Réunions, 2e jeudi, 7.30 hrs p.m., Block Murray, rue King.

No 20—CL. ST-LOUIS DE TERREBONNE: S.A. et S.F., A. Onellelle. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7.30 hrs p.m., Salle des Artisans.

No 21—CL. ST-MARTIN, Co. Laval: S.A., C. A. Descazy, Bord-à-Plouffe; S.F., J. L. Allard. Réunions, dernier samedi.

No 22—CL. ROCHELLE, Montréal: S.A., A. Roy, 23a Darling; S.F., W. Desjardins, 18 Décey. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., 1513 Notre-Dame Est.